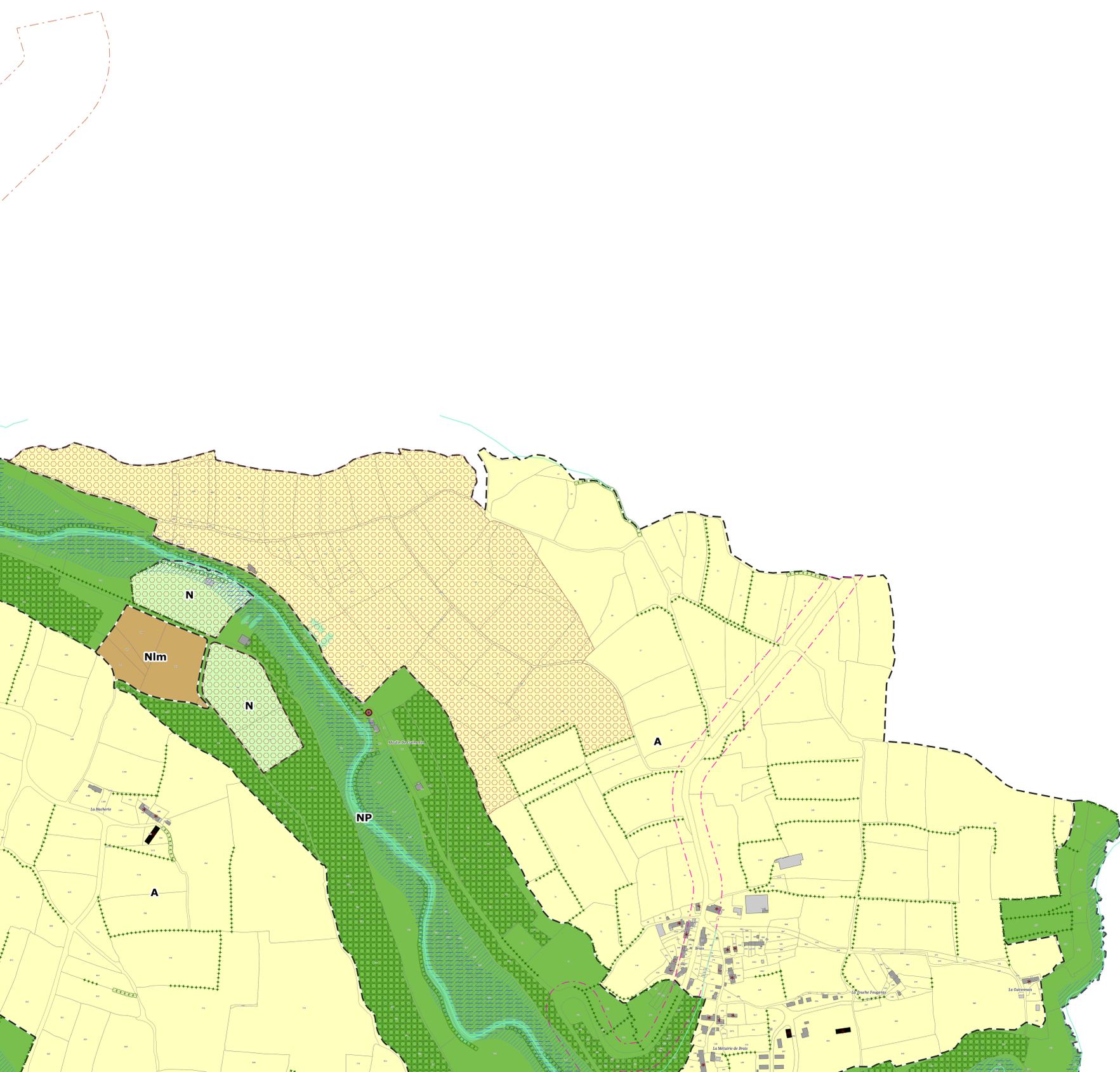


Planche n°65
Echelle : 1/2.500

Plan local d'urbanisme intercommunal du Val d'Ille-Aubigné
Approuvé le 25/02/2020
Modifié le 23/02/2021, le 12/10/2021 et le 14/03/2023
Mis à jour le 25/06/2020, le 25/02/2022, 14/03/2023 et le 10/12/2024
Mis en compatibilité avec une déclaration de projet le 10/12/2024



Zonages	Limite et nom de zone
Zone urbaine	Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL)
Zone agricole	Zone naturelle et forestière
Zone à urbaniser	Zone naturelle et forestière protégée

Prescriptions environnementales	Prescriptions patrimoniales
Espace boisé classé : boisements, arbres remarquables ou haies	* Bâti d'intérêt architectural
Élément de paysage : boisements, arbres remarquables ou haies	Édifice remarquable
Plantation à réaliser	Voirie et chemin à créer ou à protéger
Terrain cultivé à protéger	Bâti d'intérêt architectural désigné
Zone inondable	Patrimoine à protéger
Plan de prévention des risques inondation	Zone humide SAGE Vilaine / Couesnon
Zone humide SAGE Rance, Frémur et Baie de Beausais	

Prescriptions réglementaires	Autres éléments
Marge de recul (L 141-19)	Bâti dur
Autre marge de recul	Bâti léger
Linéaire commercial	Limites de parcelles
Centralité : secteur de diversité commerciale	Limites de communes
Opération d'aménagement programmée (OAP)	Plan d'eau / Cours d'eau
Emplacement réservé	
Emplacement réservé pour programme de logement	
Servitude de constructibilité limitée	
Secteur de mixité sociale	
Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol	

